



RETRAITES: LE CONSEIL D'ÉTAT TACLE LA PROMESSE DE REVALORISATION DU SALAIRE DES PROFS

CONTRE LE PROJET RETRAITE ,

la mobilisation se poursuit !

MERCREDI 29 JANVIER,

comme dans tout le pays,

Grève et Manifestation unitaire

RDV à NICE 10h00 devant

le théâtre de Verdure

VENDREDI 7 FEVRIER - Retraite aux flambeaux

RDV 18 heures Jardin Albert Premier

**Renforçons l'outil collectif.
En choisissant de se syndiquer massivement,
nous pèserons davantage !**



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°54

**Sommaire : Actions Retraites, Stage maternelle, Revalo ?!,
Stage Atsem, Cappei / Courrier IA, CRPE
complémentaire, Temps partiel, Hors de France, Agenda**



Le gouvernement a baladé les enseignant.es !

ACCABLANT !

Il confirme ce que la FSU dénonce depuis la publication du rapport Delevoye : les enseignant-es, les chercheur.es sont parmi les grand.es perdant.es de la réforme, leur forte mobilisation dans le mouvement de grèves et de manifestations interprofessionnelles en est le témoin.

Maintenant, nous savons, de plus, que le gouvernement s'est moqué de ses agent.es.

Plus de 5 mois après l'ouverture de consultations et de discussions sur la réforme des retraites des enseignants, les enseignants n'ont aucun engagement gouvernemental alors qu'il vont être les premières victimes de la réforme, leurs pensions allant fortement baisser.



En effet l'engagement du gouvernement de les revaloriser par le biais d'une loi de programmation est battu en brèche : le Conseil d'État déclare au sujet de cette prétendue "garantie" qu'elle est condamnée à disparaître du texte car **«ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution»**.

Le Conseil d'État a rendu public son avis sur le projet de création d'un régime universel de retraite présenté aujourd'hui en Conseil des ministres.

Il confirme ce que la FSU dénonce depuis la publication du rapport Delevoye : les enseignant-es, les chercheur.es sont parmi les grand.es perdant.es de la réforme, leur forte mobilisation dans le mouvement de grèves et de manifestations interprofessionnelles en est le témoin.

Maintenant, nous savons, de plus, que le gouvernement s'est moqué de ses agent.es.

En effet l'engagement du gouvernement de les revaloriser par le biais d'une loi de programmation est battu en brèche : le Conseil d'État déclare au sujet de cette prétendue "garantie" qu'elle est condamnée à disparaître du texte car « ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ».

Pour la FSU, le retrait de ce projet de loi s'impose.

La FSU demande depuis le début que des discussions sur la revalorisation concernent tout.es les agent.es de la Fonction publique et soient déconnectées de la question des retraites

[L'avis du conseil d'état ici](#)

[Notre décryptage ici](#)

[Le projet de loi retraites](#)

[Projet de loi organique](#)

[L'étude d'impact](#)

Le gouvernement pouvait-il ignorer que sa disposition était illégale ?!

E Philippe et JM Blanquer pouvaient ils ignorer que leur engagement n'en était pas un ? JM Blanquer est juriste de formation et spécialiste de la constitution. Il connaît les avis du Conseil constitutionnel.

Dans le cas où cet avis lui aurait échappé , le gouvernement est entouré de juristes professionnels qui rédigent les projets de loi. C'est en toute connaissance de cause que le gouvernement a rédigé ainsi l'article 1 de la loi.

Et il maintient cette rédaction après l'avis du Conseil d'Etat. En clair, le gouvernement demande au conseil constitutionnel de le relever du seul engagement pris envers les enseignants et les chercheurs.

Qu'est ce qui attend les enseignants ?

L'étude d'impact de la loi, réalisée par le gouvernement, prévoit très clairement la baisse des pensions des seuls enseignants. Alors que les pensions des fonctionnaires non-enseignants vont progressivement devenir plus élevées qu'avant la réforme, celles des enseignants vont se détériorer.

Les enseignants nés après 1975 vont connaître une baisse de leur pension d'environ 2000 euros par an dès la génération 1975.

Cette baisse va s'accroître pour la génération des années 1980 qui verra sa pension passer de 28 000 à 24 000 € par an (en euros constants).

Quand la loi retraites arrivera, inévitablement, devant le Conseil constitutionnel, le Conseil constitutionnel ne pourra qu'appliquer une règle qu'il a lui-même établie et annuler cette partie de l'article 1. Il libérera ainsi le gouvernement de son obligation.

Ainsi disparaît le principal engagement du gouvernement pour la revalorisation des enseignants.

Plus de 5 mois après l'ouverture de consultations et de discussions sur la réforme des retraites des enseignants, les enseignants n'ont aucun engagement gouvernemental alors qu'il vont être les premières victimes de la réforme, leurs pensions allant fortement baisser.

C'est un scandale !! Mobilisation générale !



Plus de 90 collègues présent.es aujourd'hui pour le stage "Maternelle, une école première", organisé par le SNUipp-FSU

Avec l'intervention d'Anne Clerc-Georgy (professeure à la haute école de pédagogie en Suisse).

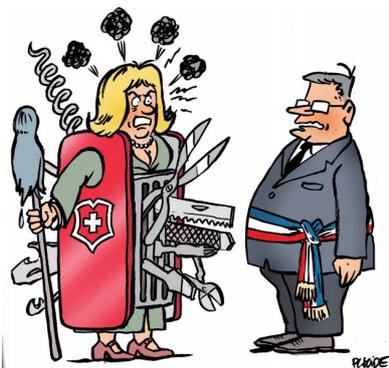
Nous y reviendrons largement mais sans nul doute une belle réussite !



Revalo des PE : pas d'entourloupe !

Les discussions sont ouvertes sur l'indispensable revalorisation salariale des personnels enseignants pour compenser les effets de la réforme des retraites. Alors que le ministère entend la lier à une redéfinition du métier, le SNUipp-FSU pose ses revendications.

Lire la suite: [ICI](#)



STAGE : ÊTRE ATSEM en 2020 - Lundi 9 Mars

La FSU 06 en partenariat avec la FSU territoriale et le SNUipp-FSU 06 organisent un stage à l'attention des personnels ATSEM le lundi 9 mars à Nice.

Nous ne possédons actuellement que peu de contacts de ces personnels, aussi nous comptons sur tous les collègues de maternelle pour leur transmettre cette information, et nous les en remercions !

Vous trouverez [ici](#) le descriptif du stage ainsi que les modalités d'inscriptions

Attention, la demande doit être faite auprès de l'employeur au plus tard le 9 février.



Recueil de candidatures aux stages de préparation du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) – année scolaire 2020-2021

Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'IEP : 3 février 2020

Les candidats doivent exprimer sur le formulaire d'inscription leurs choix pour :

- ▶ le module de professionnalisation
- ▶ les deux modules d'approfondissement

COPIES AU SNUipp-FSU

A NOTER

- ▶ Les candidats retenus seront affectés sur un poste préalablement identifié par l'administration en fonction du parcours de formation.
- ▶ ET donc PAS de participation au mouvement intra-départemental requise.
- ▶ En cas de refus, le départ en stage est annulé.
- ▶ Affectation sera prononcée à titre provisoire puis à titre définitif dès lors qu'ils auront obtenu la certification.

Toutes les INFOS: [**ICI**](#)

N'hésitez pas pour toute question !



**COURRIER
À l'IA**

Le SNUipp-FSU s'est adressé à l'IA au sujet de la circulaire

Au delà des priorités pointées par l'IA, le SNUipp-FSU encourage les collègues à demander les parcours qu'ils souhaitent pour faire remonter les besoins et demandes des collègues.

Dans ce courrier, nous demandons une hausse significative des départs et la prise en compte des réels besoins sur le terrain notamment **en autorisant aussi des départs en**

aide à dominante relationnelle et pédagogique et pour le parcours déficience auditive.

Dans ce courrier, **nous lui demandons aussi de respecter la circulaire de 2017 qui indique que les personnels titulaires d'un titre professionnel spécialisé** désireux de compléter leur formation ou d'aborder un nouveau parcours pour enrichir leurs compétences, peuvent postuler dans le cadre des candidatures aux stages de préparation du CAPPEI et non uniquement via les stages MIN.

Et de ne pas bloquer de postes au mouvement pour permettre le mouvement volontaire de chacun-e.

Cela passe bien sûr aussi par la nécessité d'augmenter de manière significative les départs tant en formation cappei qu'en stage MIN.

Lire le courrier: **ICI**



Ouverture du concours supplémentaire à Créteil et Versailles

L'arrêté du 13 janvier 2020 publié ce dimanche 26 janvier 2020 confirme l'ouverture d'un concours supplémentaire organisé dans l'Académie de Créteil et de Versailles. Le nombre de postes offerts sera publié ultérieurement.

Les candidats s'inscrivent par Internet du jeudi 11 février 2020, à partir de 12 heures, au jeudi 12 mars 2020, 17 heures, heure de Paris.

Les inscriptions se feront sur le site internet

« devenir enseignant » : **<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>**

Les épreuves se dérouleront :

- Épreuve écrite de français : Jeudi 23 avril 2020 de 13h à 17h
- Épreuve écrite de mathématiques : Vendredi 24 avril 2020 de 9h à 13h

Les candidats composent dans le centre d'écrit académique qu'ils ont choisi au moment de leur inscription. Il n'est pas proposé de centre d'écrit à l'étranger, dans les collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie ou à Mayotte. **Les candidats indiquent, au moment de leur inscription, le centre dans lequel ils souhaitent passer les épreuves écrites.**

Les épreuves d'admission auront lieu fin juin, début juillet 2020 en Ile-de-France.



Demandes de TEMPS PARTIEL ou de Reprise à plein Temps - Rentrée 2020 - AVANT le 10 FEVRIER

- Demandes à retourner, via l'annexe type, avant le 10 FEVRIER via l'IEN
- COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : [ici](#)



Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants – année 2020-2021 La note de service concernant les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé hors programme Erasmus+, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2020-2021 est sortie.

Note du BOEN n°3 du 16 janvier 2020

6 programmes de mobilités sont proposés pour les enseignants du premier degré :

1. le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. l'échange franco-allemand des enseignants du premier degré (Ofaj-Dgesco) ;
3. les échanges poste pour poste d'enseignants du premier degré avec le Québec (Dareic d'Amiens) ;
- 4 les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, italien et espagnol (Ciep) ;
5. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE) (Ciep) ;
6. les Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (Ciep).

L'ensemble des dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page Eduscol <https://eduscol.education.fr/pid24438/mobilite-des-enseignants.html>



CALENDRIER prévisionnel

JANVIER

Mardi 28: Stage Maternelle

Mardi 28: Ctsd second degré

MERCREDI 29, 10H: MANIF Retraites Théâtre de Verdure

Jeudi 30: CTA

FEVRIER

4 février: CAPD (promotions: avancement accéléré, Liste aptitude direction, questions diverses)

7 février: ACTION / 18h retraite aux flambeaux

Avant le 10 février: demandes de temps partiel (1ère demande ou renouvellement) ou de reprise à 100%

Jeudi 13: stage syndical sur les retraites



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

